

DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Absent excusé : DUCHIER Laurent

Présents : AUCOUTURIER Marie-Ange, DEVEAUX Olivier, IMBERT Didier, LAMERRE Hervé, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, NORRE Bernadette, RODRIGUES-DO CARMO Eric, TRIPIER Roger

Secrétaire de séance : LAMERRE Hervé

Date de convocation : 31 janvier 2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Actuellement facturé 2,80 euros, le repas à la cantine scolaire coûte -exempté de toutes charges- 2,19 euros.

Pour mieux répondre aux besoins des enfants et faire face aux prix croissants de l'alimentation, il a proposé de majorer le prix du repas de 20 centimes et de le fixer à 3 € à compter du 1^{er} mars 2022.

Adoption à l'unanimité par le Conseil Municipal pour passer le prix du repas de la cantine scolaire à 3 euros au 1^{er} mars 2022.

EFFACEMENT DE DETTE :

Une famille Marchoise, ayant déménagé depuis, a saisi la commission de surendettement des particuliers, laissant malgré nous, une ardoise auprès de la cantine scolaire d'un montant de 382,65 euros. Le tribunal ordonne l'effacement de toutes les dettes antérieurs à son jugement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'effacement de cette dette.

PROJETS 2022 :

1/ travaux du cimetière :

* Création d'un jardin du souvenir : l'incinération funéraire étant de plus en plus répandue, le cimetière de la commune n'est plus adapté car rien n'est prévu pour disperser les cendres. La création de ce jardin du souvenir, d'une dimension de 2,50X2,50m est chiffrée à 2984,33 euros HT.

Sachant que ces travaux sont financés à 45% par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et à 30% par le Département, le maire sollicite l'autorisation du conseil de recourir aux subventions pour le financement des travaux.

Adoption à l'unanimité par le Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à recourir aux aides et à signer des demandes de subventions.

2/ travaux de voirie :

* 230 m d'enrobé sont prévus à 2022 avec des subventions déjà obtenues.

* D'autres travaux sont prévus et en attente de demandes de subventions, notamment :

- un morceau de fossé vers le Gentioux (curage de fossé) d'environ 100m.
- un morceau d'enrobé vers le chemin du Montignat d'environ 60m.
- la route du Plaix d'environ 40m.
- la route du Bernard

Ces travaux seront financés à hauteur de 50% par le département dans le cadre de la solidarité départementale et devraient débuter en septembre 2022.

Adoption à l'unanimité par le Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à recourir aux aides et à signer des demandes de subventions.

DANS LES QUESTIONS DIVERSES :

* Le pont de Saint Pardoux : la réfection du Pont est pratiquement achevée. Il est à noter que les travaux n'ont rien coûté à la commune.

* L'adressage communale : actuellement en cours. La commande des panneaux est d'ailleurs passée.

* Préparation du budget prévisionnel : à noter que de nombreuses économies de fonctionnement ont été réalisées l'an dernier.

La séance est levée à 22H15.

Le maire,
Didier IMBERT

